

## Vivre libres en sûreté

Après des années de régime d'exception et d'états d'urgence successifs, le constat est accablant. Les violences et discriminations policières ont défrayé la chronique et le mal-être des forces de l'ordre s'exprime avec chaque jour plus de virulence. La menace terroriste ne disparaît pas, des faits divers d'une grande violence choquent régulièrement nos concitoyens. La justice est débordée, mise en accusation, alors que le nombre de détenus n'a jamais été aussi important. Les moyens de surveillance de la population ont été renforcés, au risque d'une société de contrôle. Les droits humains sont niés pour les réfugiés et migrants, souvent en errance dans nos rues.

Dans ce contexte, la droite et l'extrême droite accusent les institutions d'impuissance coupable face au sentiment des Français, entretenu et amplifié, de vivre dans l'insécurité. C'est pourquoi nous devons nous saisir des questions d'ordre public et de sécurité en les mettant à l'épreuve des droits, en portant une vision humaniste et républicaine, pour restaurer la confiance des citoyen.ne.s et des fonctionnaires dans l'Etat, ses institutions et ses représentants, afin que chacun.e vive libre et en sûreté.

### Une société garante de la sûreté et des droits

**Il convient de restaurer l'Etat de droit** et la philosophie républicaine selon laquelle la liberté prévaut sur la contrainte.

Nous proposons de refonder la distinction entre droit administratif et droit pénal et de rétablir leurs compétences respectives ; de renforcer les garanties des citoyens dans la loi pour prévenir toute mesure arbitraire et attentatoire aux droits et aux libertés ; d'évaluer l'impact des législations antiterroristes et sécuritaires en termes d'efficacité et d'effets sur les droits fondamentaux.

Par ailleurs, il s'agira d'amplifier les moyens humains du renseignement territorial dans la lutte contre le terrorisme et permettre à la Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement (CNCTR) d'accéder aux 13 « fichiers de souveraineté » des services secrets.

La violence déployée dans le cadre de la répression des manifestations de gilets jaunes et la mise en exergue de comportements discriminatoires a considérablement détérioré la confiance de nos citoyen.ne.s dans leur police.

**Pour restaurer l'exemplarité de nos forces de l'ordre quant au respect du droit**, nous proposons de refonder l'IGP et l'IGN sous la tutelle du défenseur des droits et d'appliquer une politique exemplaire en matière déontologique (inspections régulières, sanctions exemplaires ...) en renforçant la responsabilité de la chaîne hiérarchique.

**Pour des forces de l'ordre réformées et réhabilitées au service de la démocratie et des citoyen.nes**, il importe d'interdire les LBD, d'encadrer l'usage des armes « de force intermédiaire » (gaz lacrymogènes, grenades de désencerclement), de mettre un terme à la

technique de « nasse » et aux formes illégales d'interpellation, et de limiter les contrôles d'identité et les fouilles en expérimentant le récépissé de contrôle d'identité.

Nous proposons de développer, à l'inverse, les méthodes de « mise à distance » pratiquées dans d'autres pays par une gestion concertée de l'espace public, des unités de dialogue, les techniques de désescalade, les formations à la médiation...

**Pour garantir la protection de toutes et tous**, nous proposons de recréer une police de sécurité du quotidien (PSQ) en y affectant des agents expérimentés et de soutenir les médiateurs, associations et instances de dialogue sur le terrain.

Par ailleurs, les unités d'accueil spécialisées dans le recueil des plaintes et récits de violences intrafamiliales ou sexuelles seront développées, et les liens avec le parquet renforcés.

Pour des forces de l'ordre exemplaires, il convient de renforcer la formation, le traitement, la carrière des agents. Les fonctionnaires doivent recouvrer **leur rôle de protecteurs des citoyen.ne.s , au service de la population.**

Ainsi, la formation initiale doit être renforcée (10 mois contre deux ans en Allemagne) ainsi que la formation continue, notamment pour l'encadrement intermédiaire, en fonction des prérogatives et lieux d'exercice. Il importe aussi de favoriser les temps d'échanges entre les agents et leur accompagnement psychologique.

Les forces de l'ordre doivent bénéficier de conditions dignes de travail pour leur permettre de répondre au mieux à leurs missions. Nous proposons un large plan de rénovation et d'entretien des locaux, le renouvellement des matériels et véhicules, la revalorisation des traitements et la fin des heures supplémentaires, souvent ni récupérées ni payées, le recrutement et le redéploiement des agents sur les missions prioritaires.

## **Une justice de l'égalité et de l'humanité**

La "Loi pour la confiance dans l'institution judiciaire" de mai 2021 introduit des mesures qui vont à l'encontre des objectifs affichés.

**Pour retrouver la confiance des citoyen.ne.s dans leur justice**, nous proposons d'engager la réforme constitutionnelle promise visant à aligner le régime disciplinaire des magistrats du parquet sur celui des juges du siège nommés par le Conseil supérieur de la magistrature (CSM). Il convient aussi de mettre un terme à la communication d'informations du parquet à l'exécutif qui nourrit les soupçons, notamment dans les affaires politico-judiciaires. Pour une réelle séparation des pouvoirs, il faut limiter strictement ces "remontées" à la conduite de la politique pénale. Par ailleurs, il convient de porter au cœur du débat public les valeurs et les principes du droit pénal.

Il faut également uniformiser le système pénal dans toutes les régions, certaines juridictions ayant des taux d'emprisonnement plus importants que d'autres et mettre en œuvre les moyens adaptés à la médiation préalable pour les troubles de voisinage, pour une meilleure résolution des conflits.

### **Une justice dont le but est de réinsérer socialement plutôt que d'emprisonner inutilement.**

Il s'agit de rendre systématiques, sauf circonstances particulières déterminées par un juge de la liberté et de la détention (JLD), les peines alternatives à la détention pour tous les délits punis d'une peine maximum de six mois. Il faut également revenir sur les récentes dispositions qui suppriment les crédits automatiques de réduction de peine en laissant trop de subjectivité à l'appréciation du comportement par l'administration pénitentiaire, et limitent les réductions de peine aux auteurs d'agression sur les forces de l'ordre.

**Restaurer les spécificités de la justice des mineurs** qui affirme la primauté de la réponse éducative sur la coercition en conservant l'âge de 13 ans en deçà duquel un enfant ne peut être responsable pénalement et en supprimant les dérogations fondées sur le critère subjectif du discernement.

La justice des mineurs implique la protection de l'enfant et de l'adolescent.e afin d'accompagner vers l'âge adulte des êtres en construction.

Cela nécessite de redéployer vers les services de protection de l'enfance, de prévention de la délinquance, les tribunaux pour enfants, et vers les services de la protection judiciaire de la jeunesse une partie des moyens dédiés à l'enfermement.

**Nous voulons une justice accessible à toutes et tous** en renforçant les moyens humains (juges, greffiers etc.) pour une justice plus efficace et plus rapide ; en garantissant l'accès au droit pour les personnes précaires et/ou éloignées du numérique ; en élargissant et augmentant l'aide juridictionnelle ; et en déployant sans délai les mesures d'éloignement et téléphones d'alerte dans les cas de violences intrafamiliales.

### **Une politique carcérale respectueuse de la dignité et des droits humains**

En 2020, la France atteignait un taux de détention inégalé avec plus de 72 000 personnes détenues dont 800 qui dormaient sur un matelas à même le sol.

Elle a été condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) en janvier 2020 pour ses conditions de détention inhumaines et dégradantes et invitée à prendre des mesures pour "*résorber définitivement*" la surpopulation. Le Conseil constitutionnel a renchéri en réclamant des conditions de détention provisoire préservant "*la sauvegarde de la dignité de la personne humaine*".

**Concernant les conditions de détention**, il apparaît donc urgent de rendre obligatoires les cellules individuelles de 9 m<sup>2</sup> minimum avec douche individuelle, de réaménager les parloirs et de généraliser les Unités de vie familiale (UVF), de renforcer les liens avec les familles (téléphones en cellule avec accès à des numéros autorisés), de systématiser l'accès immédiat à un médecin et aux soins, notamment en santé mentale.

**Pour favoriser la réinsertion**, nous proposons de généraliser l'activité professionnelle et la formation, y compris dans les maisons d'arrêt ; de remplacer l'acte unilatéral d'engagement par un contrat de travail de droit privé afin de rendre les entreprises responsables de leur main-d'œuvre ; de revaloriser les salaires des détenus (330 euros par mois aujourd'hui pour un temps plein) pour mettre fin à l'exploitation et lutter contre les commerces parallèles ; d'accompagner les détenus à la création d'entreprises pendant leur détention.

Par ailleurs, l'accès à Internet, sous contrôle de l'autorité pénitentiaire, à la bibliothèque, aux activités associatives, sportives, culturelles, constituent des déterminants essentiels à la réinsertion.

Le financement de ces réformes pourrait être, en partie, réalisé par une contribution sur le travail des condamnés, en détention ou liberté conditionnelle. Ainsi, un euro par mois prélevé sur 50 000 personnes rapporterait 600 000 euros annuels. Cela contribuerait à la réparation des actes commis vis-à-vis de la société.

Il convient aussi de renforcer la formation des surveillants, notamment en "accompagnement à la réinsertion", d'augmenter le nombre de conseillers d'insertion et de probation et de renforcer leur rôle de suivi des détenus à la sortie pour prévenir la récidive.